

## **REGLEMENT CONCOURS DE POESIE**

### **PRINTEMPS DES POETES 2017**

**Dans le cadre de la dix - neuvième édition du Printemps des Poètes, la médiathèque « Le Marque – Page » organise un concours de poésie.**

- **Le concours est ouvert à tous, sans condition d 'âge ou de nationalité.**
- **La participation consiste en l'envoi d'un poème de langue française. Le thème national décliné cette année est « Afrique(s) » . Mais le thème peut aussi être libre et laissé à l'appréciation du candidat. Le texte présenté devra être inédit et se limiter à 30 lignes. Un seul poème pourra être déposé par un même candidat.**
- **Les textes devront être déposés avant le mardi 28 mars 2017, date de dépôt faisant foi. Les poèmes peuvent être déposés ou adressés :**
  - **à la Médiathèque « Le Marque – Page », 6 bis rue Georges Bonnet, 44360 Le Temple de Bretagne**
  - **par mail à [mediatheque@letempledebretagne.fr](mailto:mediatheque@letempledebretagne.fr), la date de réception dans la boîte de messagerie faisant foi. Un message attestant la bonne réception de l'envoi électronique sera adressé en retour.**
- **Chaque candidat, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Devront figurer clairement au dos du texte les nom, prénom, date de naissance, adresse et téléphone du candidat.**
- **Le concours comporte trois catégories**
  - **candidats de plus de 18 ans**
  - **candidats de 13 à 18 ans**
  - **candidats de moins de 13 ans**
- **La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement par le candidat, ainsi que son représentant légal s'il est mineur. Une autorisation parentale est obligatoire. Les gagnants des années précédentes pourront participer , mais ne pourront pas concourir pour les trois premiers prix .**
- **Par leur participation au concours, les candidats acceptent :**
  - **l'exposition des poèmes dans l'enceinte de la médiathèque**
  - **la lecture en public des poèmes primés par son auteur ou toute autre personne**
- **Le jury est constitué des membres de la commission culture du Conseil Municipal, ainsi que des membres de l'équipe de la médiathèque. Les écrits seront évalués selon des critères prédéfinis (inspiration, style, musicalité, respect des règles grammaticales et orthographiques...). La décision du jury est irrévocable et ne pourra être remise en cause.**
- **Les résultats seront proclamés le samedi 8 avril 2017 à 11h00 à la médiathèque « Le Marque – Page » avec la lecture en public des poèmes primés, autour d'un verre amical.**